



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250325-202511-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE, Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Catherine FARDEL

DELIB_2025/11_Finances

Demande d'attribution de subvention dans le cadre du fonds vert sur le volet "Développer les mobilités durables en zones rurales" pour le projet de création d'une voie verte et d'un aménagement sécuritaire sur la RD104E4 Route de Lacanau

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune de Brach a lancé depuis plusieurs années l'aménagement sécuritaire de son village notamment avec la création de trottoirs, de cheminement doux (piétons/cyclistes) traversant le village et la réfection de toutes les routes départementales.

RAPPELLE que la RD104E4 est une départementale à fort passage, et qu'il n'existe pas de trottoir pour rejoindre l'école, l'arrêt de bus pour les collégiens, les commerces et les services publics en centre-bourg.

EXPOSE qu'en phase 1A de l'étude deux scénarios ont été étudiés en vue du respect de la largeur de calibrage de la route départementale.

EXPOSE que le projet de travaux intègre :

- L'aménagement sécuritaire de la route de Lacanau
- La création d'un cheminement mixte piétons/cyclistes (voie verte), sur un seul côté, côté droit de la route, direction Lacanau, du rond-point en centre bourg jusqu'à l'embranchement avec le chemin du Mayne Bernard ;

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total des travaux :	213 202,59 € HT
Maîtrise d'œuvre :	11 898,53 € HT
Coût total des travaux :	225 101,12 € HT
Subvention demandée au titre de la DETR (environ 7%)	16 213,13 €
Subvention demandée au département au titre des amendes de police (24%)	54 454,00 €
Subvention demandée au titre du fonds verts (environ 49%)	109 411,77 €
Autofinancement (20 %)	45 022,22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER une subvention dans le cadre du fonds vert sur le volet « Développer les mobilités durables en zones rurales » pour le projet de création d'une voie verte et d'un aménagement sécuritaire sur la RD104E4 Route de Lacanau.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.FARDEL



Le Maire,
D.PHOENIX


